

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Treize, et le trente juillet, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. LOPEZ Patrick (procuration à M. FAURE Joël), M. CANTY Georges (procuration à Mme LANGLADE Colette), M. COURNIL Bruno (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), Mme HETZEL Monique (procuration à M. BOST Jean-François), M. BOUTHIER Christophe.

Date de convocation : 18 juillet 2013

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. RIDOIN Jacques a été désigné en qualité de secrétaire.

Sur demande de Monsieur le Maire le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que soit ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

N° : 2013/07/08 – CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2013

N° : 2013/07/09 – Aménagement du carrefour de la croix saint-jacques et du carrefour RN 21/rue Couzinou

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2013

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

N° : 2013/07/01 - Communauté de Communes du Pays Thibérien : Gouvernance

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales (Art L.5211-6-1) pour le nombre et la répartition des délégués communautaires applicables à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2014.

Le nombre et la répartition des sièges au sein des conseils communautaires sont fixés par accord des assemblées délibérantes à la majorité qualifiée (accord des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse). Cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune. Toute commune doit comporter au moins un délégué et aucune ne peut disposer de plus de la

moitié des sièges. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application des règles prévues pour les communautés urbaines.

S'il n'y a pas d'accord, c'est la procédure applicable aux communautés urbaines et aux métropoles qui s'applique. Le nombre de délégués pour la communauté de communes du Pays Thibérien serait ainsi de **26** répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux. Toutes les communes n'ayant pu bénéficier de cette répartition se verraient attribuer d'office un siège, au-delà de l'effectif de 26. Le nombre total de délégués serait ainsi porté à **31**, la commune de Thiviers bénéficiant selon cette règle de **10** sièges.

Considérant que cette représentation est peu appropriée au territoire du Pays Thibérien, et au regard des échanges qui ont eu lieu à ce sujet au sein des instances de la communauté, Monsieur le Maire propose au conseil de rechercher une majorité qualifiée sur l'un des exemples qui ont été discutés, à savoir l'exemple **n°5** qui donnerait un nombre total de délégués de **37**, avec une représentation pour la commune de Thiviers de **8 sièges**, conformément au tableau ci-après :

Exemple N° 5 : 1 siège par tranche de 300 jusqu'à 599 habitants, 1 siège pour la tranche 600 à 999 hab., 1 siège par tranche de 500 à partir de 1000 hab.

Corgnac	3	St-Jean	2
Eyzerac	2	St-Martin	2
Lempzours	1	St-Pierre	2
Ligueux	1	St-Romain	2
Nanthiat	1	Sorges	4
Nantheuil	4	Thiviers	8
Négrondes	3	Vaunac	1
St-Front	1	Total	37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Vote CONTRE de Mme LANGLADE Colette et de M. CANTY Georges (procuration à Mme LANGLADE Colette).

APPROUVE les règles de représentation figurant dans le tableau ci-dessus, soit un nombre total de délégués de 37 et une représentation pour la commune de Thiviers de 8 sièges.

N° : 2013/07/02 - Convention avec les services de l'Etat pour l'instruction d'actes d'occupation de sol

En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de THIVIERS peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

La convention de mise à disposition des services de l'Etat, signée en octobre 2007 (délibération n° 2007/07/04), doit être renouvelée. Elle définit les modalités de travail en commun entre la Mairie et les services de la DDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat représenté par le Préfet de la Dordogne, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/03 - Personnel : Modification du tableau des emplois n°21

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois du personnel pour créer un poste d'Attaché Territorial afin de procéder à la nomination d'un agent, actuellement Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, inscrit sur la liste d'aptitude du 3 juillet 2013 pour l'accès au grade d'Attaché Territorial par voie de promotion interne.

La date d'effet de cette nomination est fixée au 1^{er} octobre 2013

Le poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe sera supprimé à la même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois conformément au tableau suivant :

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 21					Catégorie
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	Action et date d'effet	
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1		A
Attaché	Attaché	2	2	Création d'un poste (01-10-2013)	A
Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	0	0	Suppression d'un poste (01-10-2013)	B
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1		C
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	2	2		C
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	3		C
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	0		C
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	6	6		C
	Agent de maîtrise	2	1		C
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	1		C
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0		C
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1		C
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26	18		C
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	2		C
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	2		C
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	1		B
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1		C
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0		C
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1		C
Animateur	Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1		B
	Animateur	1	1		B
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1		C
	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	4	2		C
	Sous-total	63	47		
AGENTS SAISONNIERS					
Educateur APS		1	1		B
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	11		C
	Sous-total	12	12		
	TOTAL GENERAL	75	59		

N° : 2013/07/04 - Travaux école maternelle : Avenant n°1 au lot n°5

En raison d'aléas techniques, un avenant n°1 au lot n°5 « Couverture - Zinguerie » doit être signé avec la SARL Pascal et Renaud MEYZIE pour un montant de 520,00 € HT soit 621,92 € TTC.

Le nouveau montant du marché est fixé à 4 720,00 € HT soit 5 645,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°5 proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/05 - Travaux école maternelle : Avenant n°2 au lot n°7

A la demande du maître d'ouvrage, un avenant n°2 au lot n°7 « Plomberie - Sanitaire » doit être signé avec l'Entreprise RIDOIN Frères – EIRL BOYER Damien pour un montant de 4 900,00 € HT soit 5 860,40 € TTC.

Le nouveau montant du marché est fixé à 20 000,00 € HT soit 23 920,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVER l'avenant n°2 au lot n°7 proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/06 - Travaux salle du parc : Avenant n°1 au lot n°1

Un avenant n°1 au lot n°1 « Gros-Oeuvre » doit être signé avec la SARL GOURINCHAS pour un montant de 4 977,75 € HT soit 5 953,39 € TTC.

Le nouveau montant du marché est fixé à 32 239,84 € HT soit 38 558,85,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/07 - Travaux salle du parc : Avenant n°1 au lot n°4

Un avenant n°1 au lot n°4 « PLATRERIE PEINTURE ISOLATION » doit être signé avec la SARL BESSE pour un montant de 2 626,14 € HT soit 3 140,86 € TTC.

Le nouveau montant du marché est fixé à 9 564,72 € HT soit 11 439,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°4 proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/08 - CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2013

En vertu du règlement d'intervention de la Région Aquitaine, notre salle de cinéma indépendante et de proximité ressort comme éligible au soutien régional au développement des salles classées art et essai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CHARGE le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/09 - Aménagement du carrefour de la croix saint-jacques et du carrefour RN 21/rue Couzinou

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la croix Saint-Jacques et du carrefour RN 21/rue Couzinou, il sera nécessaire de déplacer la zone d'agglomération afin d'y intégrer le futur giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe au déplacement de la zone d'agglomération, dans le secteur concerné, lors de la réalisation des travaux

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/07/10 - Budget Commune : Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif de la COMMUNE conformément au tableau ci-dessous :

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2013
----------------------------	---------------------------------------------------	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

30/07/2013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2010390 : Travaux salle du Parc	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-388 : Aménagement bibliothèque	14 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-381 : Aménagement entrée ville RD707	14 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	29 500,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	29 500,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Liste des délibérations du 30 juillet 2013

- N° : 2013/07/01 - Communauté de Communes du Pays Thibérien : Gouvernance
N° : 2013/07/02 - Convention avec les services de l'Etat pour l'instruction d'actes d'occupation de sol
N° : 2013/07/03 - Personnel : Modification du tableau des emplois n°21
N° : 2013/07/04 - Travaux école maternelle : Avenant n°1 au lot n°5
N° : 2013/07/05 - Travaux école maternelle : Avenant n°2 au lot n°7
N° : 2013/07/06 - Travaux salle du parc : Avenant n°1 au lot n°1
N° : 2013/07/07 - Travaux salle du parc : Avenant n°1 au lot n°4
N° : 2013/07/08 - CINEMA : Soutien régional au développement et à la progression des salles classées art et essai 2013
N° : 2013/07/09 - Aménagement du carrefour de la croix saint-jacques et du carrefour RN 21/rue Couzinou
N° : 2013/07/10 - Budget Commune : Décision modificative n°1

Liste des élus présents et signatures

NOM et Prénom	Signature
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	

RIDOIN Jacques	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	
VILLEPONTOUX Michel	
FAURE Joël	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	
DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	
VACHER Roland	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	